

nes circonstances, que le détenteur du brevet n'a pas eu l'avantage au cours de sa vie d'en bénéficier et, au surplus, que le renouvellement ne nuira à personne. Comme chef du département, je suis obligé de conclure que le renouvellement de ce brevet serait nuisible. Il s'agit de conduites en ciment, d'assemblage à clefs, que trois compagnies canadiennes, la Standard Clay Products Company, de Montréal, la Nelson River Company, de Winnipeg, et la Consolidated Pipe Coy, de Montréal, veulent fabriquer. Or, elles affirment que le détenteur de ce brevet en exige un prix exorbitant. Je ne vois rien, dans la preuve établie devant le comité, de nature à justifier le renouvellement de ce brevet; qui soit conforme à un principe reconnu jusqu'à présent par le département. Je me propose donc de voter contre le bill.

(L'amendement est adopté.)

M. SPENCE (Parkdale): Nous devrions voter.

M. L'ORATEUR: L'amendement est adopté. L'heure réservée à la législation privée étant épuisée, la Chambre abandonne maintenant l'examen du bill n° 255, pour revenir aux motions. Le débat sur la motion de l'honorable député de Wetaskiwin (M. Irvine) à savoir que la Chambre approuve le rapport du comité permanent des chemins de fer, canaux et télégraphes, et sur l'amendement proposé par l'honorable député de Rivière-de-la-Paix, n'est pas terminé.

REJET DE LA MOTION PROPOSANT L'ADOPTION DU RAPPORT DU COMITÉ DES CHEMINS DE FER TOUCHANT LE DEBOUCHE DU CHEMIN DE FER DE LA REGION DE LA RIVIERE DE LA PAIX

M. WILLIAM IRVINE (Wetaskiwin): Lors de la suspension de la séance, à une heure, j'avais presque terminé mes remarques. Je rappelais l'idée émise par l'honorable député d'Acadia (M. Gardiner) à laquelle le ministre des Chemins de fer s'était presque rallié, et j'essayais de démontrer le peu de différence entre cette proposition et l'amendement. En fait, le dernier paragraphe de l'amendement, auquel le ministre objecte, se résume à ceci: la région de la rivière de la Paix a besoin d'embranchements de chemin de fer, et lorsqu'on les construira ils devraient être situés de façon à se raccorder avec le débouché; que si l'on adopte maintenant la ligne de conduite qui convient: relevé et choix du débouché, alors la construction subséquente de ces lignes d'après ce plan signifierait vraiment le "commencement" mentionné dans l'amendement.

Voilà tout ce que signifie le dernier paragraphe et à mon sens, le ministre devrait l'accepter.

(L'amendement mis aux voix, est rejeté.)

ONT VOTE POUR:

Mlle Macphail.	MM.
Adshead,	Kennedy,
Anderson (Toronto-High-Park),	Ladner,
Barber,	Lennox,
Bell	Lucas,
(Hamilton-Ouest),	Luchkovich,
Bell (St-Jean-Albert),	Macdonald (Kings),
Black (Halifax),	Macdonald
Bowen,	(Richmond-Cap-Breton-Ouest),
Brady,	Macdougall,
Campbell,	MacNutt,
Carmichael,	McGibbon,
Casselman,	McGregor,
Chaplin,	McRae,
Charters,	Maloney,
Coote,	Matthews,
Cowan,	Maybee,
Dickie,	Peck,
Edwards (l'hon. M.),	Pettit,
Edwards	Preston,
(Waterloo-Sud),	Price,
Embury,	Quinn,
Ernst,	Rennie,
Esling,	Robinson,
Evans,	Ross (Kingston),
Fansher	Ryckman,
(Last Mountain),	Ryerson,
Fraser,	Short,
Gardiner,	Sinclair
Garland (Bow River),	(Wellington-Nord),
Garland (Carleton),	Smoke,
Geary,	Spencer,
Gott,	Stevens,
Grimmer,	Stewart (Leeds),
Guthrie,	Stinson,
Hanson,	Stirling,
Harris,	Thompson,
Hodgins,	Tolmie,
Irvine,	Tummon,
Jelliff,	Woodsworth,
Jones,	Young (Toronto-Nord-Est).—77.
Kaiser,	

ONT VOTE CONTRE:

MM.	MM.
Allan,	Denis (St-Denis),
Auger,	Desaulniers,
Bancroft,	Descoteaux,
Benoit,	Deslauriers,
Bettez,	Donnelly,
Blanchard,	Dunning,
Blatchford,	Edwards (Ottawa),
Boivin,	Elliott,
Bothwell,	Fansher
Bouchard,	(Lambton-Est),
Boucher,	Fontaine,
Bou langer,	Forke,
Bourgeois,	Gervais,
Bowman,	Glen,
Bradette,	Goodison,
Brown,	Goulet,
Cannon,	Guérin,
Cardin,	Hall,
Casgrain,	Heenan,
Cayley,	Hepburn,
Chevrier,	Howard,
Delisle,	Howden,